



**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2022 ENTRE LA
COMMUNE ET LA MJC DE COMBS-LA-VILLE**

ENTRE

La commune de Combs-la-Ville, représentée par son Maire, Monsieur Guy GEOFFROY, dûment habilité par délibération n° 9 du conseil municipal du 21 novembre 2022, ci-après distinguée « la commune », d'une part,

ET

La "Maison des Jeunes et de la Culture" de Combs-la-Ville, association loi 1901, représentée par son Président, Monsieur Martial GOETZMANN, agissant par décision du Conseil d'Administration du 20 octobre 2021, désignée ci-après "La MJC".

Il est convenu ce qui suit :

L'article 3.2 de la convention initiale signée en date du 21 décembre 2021 est modifié comme suit :

3.2 - Frais de personnel

La commune participe au financement du personnel de la MJC sous trois formes.

3.2.1 - Financement du poste de directeur

La MJC ayant intégré, depuis le 1^{er} janvier 2010, le poste de directeur de la structure dans ses effectifs, procède désormais à son recrutement, à sa rémunération et à la gestion de ses évolutions de carrière.

La commune s'engage à financer ce poste sous la forme d'une subvention jusqu'à l'expiration de la convention sur la base prévisionnelle suivante :

Poste de Directeur (coef. 500)	Prévisionnel 2021	Prévisionnel 2022
Salaire brut	39 810 €	39 810 €
Charges (hors mutuelle)	22 271 €	22 271 €
Total	62 081 €	62 081 €
FONJEP	-7 107 €	
Remboursement fin FONJEP		3 500€
Financement communal	54 974 €	65 581 €

Ce versement sera réalisé trimestriellement (mars – juin – septembre – décembre) sur production d'un certificat attestant que le directeur a bien été rémunéré à temps plein pour les trois mois arrivés à expiration.

Toute modification dans les conditions d'emploi du directeur doit être signalée sans délai à la Commune.

Le changement de titulaire de ce poste doit faire l'objet d'une concertation avec la commune, préalable à un nouveau recrutement.

3.2.2 - *Financement du poste de l'animateur de l'Oreille Cassée*

La Commune s'engage à financer ce poste, pour l'année 2023, à hauteur de 70 % selon les prévisions définies ci-dessous et à la condition que cette activité demeure l'une des priorités définies dans le projet associatif.

Poste Animatrice Jeunesse (Coef. 300)	Prévisionnel 2021	Prévisionnel 2022
Salaire brut	22 428 €	22 428 €
Charges (hors mutuelle)	9 162 €	9 162 €
Total	31 590 €	31 590 €
Financement MJC	9 477 €	9 477 €
Participation Commune	22 113 €	22 113 €

Ce versement sera effectué trimestriellement (mars – juin – septembre – décembre) sur production, par la MJC, d'un certificat attestant que cet agent a bien été rémunéré à temps plein pour les trois mois arrivés à expiration.

A défaut, la participation de la Commune sera proratisée sur la base du temps de présence effective de l'animateur.

3.2.3 - *Mise à disposition d'une secrétaire*

La Commune met à disposition de la MJC, par voie conventionnelle, un adjoint administratif de 2^{ème} classe à 80 % pour assurer les missions d'accueil et de secrétariat de la structure.

La Commune versera en début d'exercice à la MJC l'ensemble des éléments de rémunération (traitement, indemnités, charges diverses, cotisations diverses etc.) correspondant.

Ces éléments seront figés pour 2023 au montant 2014, soit : 23 230 €.

La MJC s'engage quant à elle, à rembourser à la Commune, à l'issue de l'année de mise à disposition, l'intégralité des éléments précités.

Une participation supplémentaire pour l'année 2022 à hauteur de 10 000€ sera également versée dans le cadre de l'organisation du festival des cultures qui servira de lancement aux estivales communales (délibération n°3 du conseil municipal de Combs-la-Ville du 17 octobre 2022).

Montant total de la subvention 2022 :

Subvention de fonctionnement (base 2014) 104 235 €

Frais de personnel **87 694 €**

Remboursement mise à dispo secrétaire 23 230 €

Festival des cultures **10 000 €**

TOTAL

225 159 €

Les autres articles demeurent inchangés.

Fait à Combs-la-Ville, en deux exemplaires originaux le

novembre 2022 .

Pour la Commune
de Combs-la-Ville

Pour la MJC

M. Guy GEOFFROY
Le Maire

Martial GOETZMANN
Le Président